

prétexte, les prolétaires ne seraient victimes de ce retard.

Les travailleurs de l'industrie du bâtiment, des mines, manufacturiers, charbonniers, des entreprises de transport par terre et par eau, de charbonnage et de déchargement, ceux des magasins publics, des mines, minières, carrières, etc., blessés pendant les trente jours qui précèdent, le 1er juillet 1900, échappent du Trésor, les indemnités en rentes prévues à l'article 3. Ceux qui ont reçu, durant le chômage occasionné par leurs blessures, des sommes inférieures à celles indiquées dans la loi recevront la différence de l'Etat.

Il y aura sans doute des oublis; car, tous n'ont peut-être pas rempli les formalités nécessaires ou n'ont pas produit devant le maire de la commune le certificat médical établissant la nature de l'accident.

Le Récit du Nord, ayant, à plusieurs reprises, rappelé aux intéressés qu'ils avaient à se faire inscrire à la mairie de la commune, le 1er juillet 1900, nous sommes allés au Parlement, ceux-ci, seraient inexorables s'ils ne l'avaient point fait.

De nombreux blessés du mois de juin n'ont pu venir au Parlement, à quelle époque ils pourront recevoir les sommes promises. La Chambre n'étant pas encore saisie des crédits nécessaires, je pense que le délai d'attente se prolongera encore de quelques mois.

Il ne dépend ni des députés, ni du gouvernement que les choses aillent plus vite. La réunion de tous les dossiers, dans chaque préfecture, transmis administrativement au ministère de l'intérieur, puis soumis à l'examen d'une Commission a demandé beaucoup de temps. A l'heure présente, deux mille dossiers sont parvenus au ministère, cinq cents sont examinés. Le président du Conseil a pris l'engagement dans la séance de lundi dernier, de déposer sous peu, une demande de crédits supplémentaires pour liquider ces cinq cents premières affaires. D'autres crédits seront sollicités au fur et à mesure que le travail de la Commission s'accomplira et réparés ensuite entre les ayants droit.

BASILY.

NOS DÉTÊCHES
(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

LA HAUTE-COUR
VINET-CINQUÈME AUDIENCE

Paris, 9 décembre. — L'un des accusés a fait citer M. Andrieux, ancien préfet de police, pour qu'il donne son opinion sur la valeur des témoignages d'aujourd'hui.

On estime, en général, que le défilé des témoins hier a été assez rapide et on commence à former des idées sur l'importance de ce sujet de la durée des débats. Ceux-ci seraient peut-être terminés à la fin du mois, si le Sénat n'était obligé, prochainement, d'examiner le litige.

L'audience d'aujourd'hui, samedi, s'est ouverte à 11 h. 10.

LES TÉMOINS A DECHARGE

Le défilé des témoins à décharge reprend devant le Haut-Cour.

M. de Fréchenbourg déclare qu'il ne connaît en aucune façon les accusés, mais il les assure, néanmoins, de toute sa sympathie. (Rires.)

M. de Fréchenbourg, dans l'acte d'accusation, envoyé par Mme Gaillard, le 28 février, prévoyant la manifestation, Or, il y a eu une manifestation le 28 février, mais celle du baron Lepic, avertisseur sa famille pour prévenir, non le 28 février, mais le prince Victor, qui se trouvait également à l'école.

M. de Fréchenbourg dit que cette dépeche était le résultat de l'imagination de sa femme (rires) et que cette dépeche était destinée à sa mère malade. (Rumeurs.)

Incident à propos du serment

Nous avons vu, l'autre jour, un témoin sourd et muet qui se présente maintenant est obligé de traduire les paroles du témoin qui s'appelle Henri Dupont.

Le témoin qui se présente maintenant est un jeune homme qui dit : « Les juges ont-ils le droit de me faire prêter ce serment ? »

Non, répond complaisamment M. Fallières, le serment est obligatoire.

Second question : Le serment que vous me demandez est-il religieux ?

Réponse, Non, il est laïc, je vais vous en lire la formule.

Cela fait, M. Dupont ne fait aucune difficulté pour prêter le serment. Le président lui a assisté à une réunion de l'Éclaireur blanc la veille des événements d'Autueil.

C'était une réunion secondaire, dit-il, et il n'y avait pas de manifestation, mais le lendemain, les 100 personnes qui s'y trouvaient étaient évidemment d'accord au point de vue politique; c'est pourquoi elles ont prêté le serment.

On a recité des poésies, fait de très bonne musique, on pouvait espérer que cette exaltation entraînerait des manifestations politiques; mais il n'en a rien été. S'il avait été question de reciter à Autueil un serment, on n'aurait pas eu de manifestation.

Le bagarre d'Autueil, dit le témoin, est la conséquence de ces événements antérieurs. Murrures sur les bancs des sénateurs.

Caussy. — Taisez-vous là-bas.

M. le président. — Taisez-vous vous-même. Caussy. — C'est moi, c'est M. Vallé (Rires).

LES CHEVALIERS DE L'ÉCLAIREUR BLANC

On entend ensuite M. Janicot, directeur de la Gazette de France, qui parle en faveur de son collaborateur Poujou, dit de Fréchenbourg; puis M. Roger Lambelin, conseiller municipal de Paris, qui dit que M. Gaillard avait été invité à la réunion royaliste du 28 mars comme journaliste; — puis M. Ambréose Rendu qui assure que les réunions de l'Éclaireur blanc avaient un caractère mondain; on n'y conspirait pas; — ensuite M. Delons de Mézerat, M. de Fallières, président de l'Éclaireur blanc.

M. de Fallières déclare, notamment, qu'il était entendu que les royalistes et lui ne pourraient marcher ensemble qu'au moment de la manifestation de Paris, et qu'il n'y avait rien de plus sur les bancs du Sénat.

Le témoin assure, déclare que la langue lui a fourché et qu'il se rétracte entièrement. (Rumeurs.)

On entend encore, toujours au sujet de l'Éclaireur blanc, M. Dominique Bonnard, M. Adolphe Fleury, le colonel de la Gazette de France.

Cagoteries d'un témoin

M. de Fréchenbourg déclare quelques difficultés pour prêter le serment. M. le président lui lit la formule légale.

M. de Fréchenbourg. — Je ne regrette rien, mais je suis sûr.

M. le témoin tire de sa poche un petit crucifix pour prêter le serment.

M. de Fréchenbourg. — C'est le serment que vous me demandez, c'est le serment que vous me demandez, c'est le serment que vous me demandez.

L'ATTENTAT D'AUTEUIL

M. de Fréchenbourg général demande quelques explications à M. de Fréchenbourg au sujet de son article rendant compte de la manifestation d'Autueil et dans lequel il dit que M. de Fréchenbourg, ministre des travaux publics, vient d'adresser aux inspecteurs généraux de contrôle une circulaire relative à la durée du service des aiguilleurs des postes d'embranchement.

Après avoir rappelé qu'il a été nommé par un circulaire du 24 novembre l'illustre de n'imposer à beaucoup d'agents des gares qu'une durée de travail inférieure à un maximum de deux heures, il déclare estimer que pour toutes les grandes gares d'embranchement la durée du service effectif ne devrait pas, en fait, dépasser les deux heures, et qu'il ne devrait même être réduite à neuf ou huit heures pour les postes les plus chargés.

Le ministre prie les inspecteurs généraux de faire procéder immédiatement à cette étude par les ingénieurs du contrôle, et d'adresser au ministre les propositions pour chaque poste, dans le délai fixé par eux, afin qu'ils puissent leur adresser les raisons qui militent en faveur de leur proposition.

Le ministre prie les inspecteurs généraux de faire procéder immédiatement à cette étude par les ingénieurs du contrôle, et d'adresser au ministre les propositions pour chaque poste, dans le délai fixé par eux, afin qu'ils puissent leur adresser les raisons qui militent en faveur de leur proposition.

festation d'Autueil et dans lequel il dit que M. de Fréchenbourg, ministre des travaux publics, vient d'adresser aux inspecteurs généraux de contrôle une circulaire relative à la durée du service des aiguilleurs des postes d'embranchement.

Après avoir rappelé qu'il a été nommé par un circulaire du 24 novembre l'illustre de n'imposer à beaucoup d'agents des gares qu'une durée de travail inférieure à un maximum de deux heures, il déclare estimer que pour toutes les grandes gares d'embranchement la durée du service effectif ne devrait pas, en fait, dépasser les deux heures, et qu'il ne devrait même être réduite à neuf ou huit heures pour les postes les plus chargés.

Le ministre prie les inspecteurs généraux de faire procéder immédiatement à cette étude par les ingénieurs du contrôle, et d'adresser au ministre les propositions pour chaque poste, dans le délai fixé par eux, afin qu'ils puissent leur adresser les raisons qui militent en faveur de leur proposition.

Le but de l'Éclaireur Blanc

M. de Fréchenbourg refusant de donner des explications verbales sur le but que poursuivait l'Éclaireur Blanc, le ministre public se charge de le faire connaître.

M. de Fréchenbourg. — L'Éclaireur Blanc est un journal qui a pour but de servir la République.

M. de Fréchenbourg. — Par les moyens légaux.

M. de Fréchenbourg. — Dans quelles conditions le journal a-t-il été présenté à M. de Fréchenbourg ?

M. de Fréchenbourg. — J'ai rencontré M. de Fréchenbourg dans une soirée. Il m'a dit : « Nous ne portons pas la même fleur ! »

Quant à M. Guérin, je l'ai vu dans un bureau.

M. de Fréchenbourg déclare que M. de Fréchenbourg a été arrêté au moment même où se produisaient les incidents d'Autueil.

Injures au Président de la République

M. Alfred Comte, autre chevalier de l'Éclaireur Blanc, est arrêté.

M. de Fréchenbourg. — J'ai vu M. de Fréchenbourg, le 28 février, à la manifestation d'Autueil. M. de Fréchenbourg a dit qu'il n'y avait rien de plus sur les bancs du Sénat.

M. de Fréchenbourg. — J'ai rencontré M. de Fréchenbourg dans une soirée. Il m'a dit : « Nous ne portons pas la même fleur ! »

Quant à M. Guérin, je l'ai vu dans un bureau.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

Après avoir entendu l'exposé de leurs revendications, Murrures à la connaissance de la délégation ce qu'il se proposait de faire dans l'intérêt du port de commerce.

Le Parlement sera tenu prochainement saisi d'un document qui lui fera connaître l'état exact des besoins de l'administration des postes et télégraphes pour l'année 1901. On prononcera en pleine connaissance de cause.

LE SERVICE DES AIGUILLEURS

Une circulaire de M. Pierre Baudin

Paris, 9 décembre. — M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics, vient d'adresser aux inspecteurs généraux de contrôle une circulaire relative à la durée du service des aiguilleurs des postes d'embranchement.

Après avoir rappelé qu'il a été nommé par un circulaire du 24 novembre l'illustre de n'imposer à beaucoup d'agents des gares qu'une durée de travail inférieure à un maximum de deux heures, il déclare estimer que pour toutes les grandes gares d'embranchement la durée du service effectif ne devrait pas, en fait, dépasser les deux heures, et qu'il ne devrait même être réduite à neuf ou huit heures pour les postes les plus chargés.

Le ministre prie les inspecteurs généraux de faire procéder immédiatement à cette étude par les ingénieurs du contrôle, et d'adresser au ministre les propositions pour chaque poste, dans le délai fixé par eux, afin qu'ils puissent leur adresser les raisons qui militent en faveur de leur proposition.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Paris, 9 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, sur l'amendement de M. Modeste Leygues qui lui a été renvoyé par la Chambre, et qui tend à placer sous la direction du ministre de l'Instruction publique les écoles professionnelles de Vierzon, Volvion, Armentières et Nantes.

M. Modeste Leygues et Maurice Faure ont fait valoir les raisons qui militent en faveur de la création de ces écoles dans l'administration de l'Instruction publique.

Après la lecture de ce rapport, la majorité des membres présents de la commission s'est prononcée pour le rattachement au ministère du commerce.

Le côté ce matin sur le côté sud de la rivière.

Adelmo, le Nain et le Sicilien sont attendus à Sable-D'Y depuis plusieurs jours.

Après avoir entendu l'exposé de leurs revendications, Murrures à la connaissance de la délégation ce qu'il se proposait de faire dans l'intérêt du port de commerce.

Le Parlement sera tenu prochainement saisi d'un document qui lui fera connaître l'état exact des besoins de l'administration des postes et télégraphes pour l'année 1901. On prononcera en pleine connaissance de cause.

La situation à Ladysmith

Le correspondant du « Daily Telegraph » de Ladysmith, qui a interviewé un boucher venant de Ladysmith et qui lui a déclaré que les autorités militaires ont réquisitionné toutes les provisions de bœufs; le pain se vend à 6 pence la livre, la viande un shilling la livre; les œufs se vendent à 1 shilling la douzaine; l'épicerie fait totalement défaut; il y a absence de fourrages; l'eau est mauvaise.

Les Boers s'efforcent, au moyen de leurs projectiles électriques, de rendre impossible les signaux échangés entre la ville assiégée et le camp de Frere.

LES MINEURS ANGLAIS

Le taux des salaires

Londres, 9 décembre. — Le Comité de l'Union des mineurs a décidé de proroger jusqu'au 1er janvier 1901, la date d'expiration de l'arrangement existant entre les mineurs et les propriétaires. A partir de cette date, le minimum exigible sera fixé au taux mensuel de 10 shillings et 6 pence, au lieu de 10 shillings et 3 pence, et le maximum à 10 shillings et 9 pence.

Cette année a été fixée pour base des calculs.

Le Comité a décidé en outre qu'une augmentation de 5 pence sur le taux des salaires de l'année prochaine sera accordée pour le travail souterrain.

Faits Divers

HORS RÉGION

CAPTATION D'HERITAGE

LES MANÈGES DES CONGRÉGATIONS

Cherbourg-Ferrand, 9 décembre. — Un procès appelé à un grand retentissement a été engagé hier, au sujet de la capture d'un héritage. Le défendeur est un riche industriel de Cherbourg-Ferrand, qui a été arrêté par les héritiers naturels d'une dame décédée, et qui a été condamné à restituer à ces derniers la somme de 100,000 francs.

Plus de cinq cents jeunes filles étaient en train de travailler, lorsque l'incendie éclata. Elles ont tous été sauvées, mais un grand nombre ont été blessées. Les incendiaires ont été arrêtés et sont en prison.

UN HOMME MORT DE FROID

Paris, 9 décembre. — Des agents de service laissent derrière sur le quai National, un homme qui a été trouvé mort de froid. On a découvert sur lui un portefeuille contenant une somme de 100 francs.

UN HOMME MORT DE FROID

Paris, 9 décembre. — Des agents de service laissent derrière sur le quai National, un homme qui a été trouvé mort de froid. On a découvert sur lui un portefeuille contenant une somme de 100 francs.

UN HOMME MORT DE FROID

Paris, 9 décembre. — Des agents de service laissent derrière sur le quai National, un homme qui a été trouvé mort de froid. On a découvert sur lui un portefeuille contenant une somme de 100 francs.

UN HOMME MORT DE FROID

Paris, 9 décembre. — Des agents de service laissent derrière sur le quai National, un homme qui a été trouvé mort de froid. On a découvert sur lui un portefeuille contenant une somme de 100 francs.

UN HOMME MORT DE FROID

Paris, 9 décembre. — Des agents de service laissent derrière sur le quai National, un homme qui a été trouvé mort de froid. On a découvert sur lui un portefeuille contenant une somme de 100 francs.

UN HOMME MORT DE FROID

Paris, 9 décembre. — Des agents de service laissent derrière sur le quai National, un homme qui a été trouvé mort de froid. On a découvert sur lui un portefeuille contenant une somme de 100 francs.

UN HOMME MORT DE FROID

Paris, 9 décembre. — Des agents de service laissent derrière sur le quai National, un homme qui a été trouvé mort de froid. On a découvert sur lui un portefeuille contenant une somme de 100 francs.

UN HOMME MORT DE FROID

Paris, 9 décembre. — Des agents de service laissent derrière sur le quai National, un homme qui a été trouvé mort de froid. On a découvert sur lui un portefeuille contenant une somme de 100 francs.

UN HOMME MORT DE FROID

Paris, 9 décembre. — Des agents de service laissent derrière sur le quai National, un homme qui a été trouvé mort de froid. On a découvert sur lui un portefeuille contenant une somme de 100 francs.

UN VIEILLARD MORT DE FROID

A WAMBRECHIES

Une grosse émotion régnait hier à Wambrechies et dans les environs. Le bruit courait qu'un vieillard de 80 ans, qui avait été victime d'un crime horrible, avait été retrouvé mort de froid dans un champ.

Un homme aurait été trouvé mort au Vert-Galan, le porteur de la lettre de Wambrechies. Les traces de son passage ont été constatées.

Honnêtement pris, l'affaire est loin d'être simple. On a vu qu'un d'entre eux avait été tué par un autre. Vendredi soir vers 6 heures, deux ouvriers travaillant dans la route, au Vert-Galan, hameau de Wambrechies, ont vu un vieillard qui portait des blessures à la tête.

Ils le transportèrent à la ferme de M. Clarière où on lui prodigua des soins afin de le rappeler à la vie. Malgré tout, après avoir prononcé quelques paroles incohérentes et inintelligibles, il mourut. On crut reconnaître le mot de *Bousbouche*, le malheureux vieillard expira deux heures après.

M. le procureur a été avisé de ce qui s'était passé. On a constaté que le vieillard avait attribué son décès à une congestion produite par le froid quand l'inconnu se trouvait en état d'ivresse. Quant aux blessures de la tête elles proviennent de ses chutes sans doute successives.

Le vieillard n'avait sur lui aucun papier permettant d'établir son identité. D'après ce qu'il a prononcé on suppose qu'il est originaire de Housbouche.

Il paraît âgé de 60 à 70 ans. Taille 1 m. 70, cheveux châtains, front découvert, nez long, bouche moyenne, menton allongé.

Il est vêtu d'une chemise à rayures blanches, d'une autre chemise en flanelle blanche, d'un gilet de laine grise, d'un pantalon de drap bleu, d'un gilet de drap bleu, d'un veston de drap gris, d'un foulard violet à lignes, d'un cache-nez tricoté en laine noire; il a des chaussures de cuir, des bas de laine, et des gants d'une casquette grise avec visière de même couleur.

Ceux qui pourraient fournir des renseignements sur ce pauvre homme, prient de s'adresser à la mairie de Wambrechies.

UN VIEILLARD MORT DE FROID

A WAMBRECHIES

Une grosse émotion régnait hier à Wambrechies et dans les environs. Le bruit courait qu'un vieillard de 80 ans, qui avait été victime d'un crime horrible, avait été retrouvé mort de froid dans un champ.

Un homme aurait été trouvé mort au Vert-Galan, le porteur de la lettre de Wambrechies. Les traces de son passage ont été constatées.

Honnêtement pris, l'affaire est loin d'être simple. On a vu qu'un d'entre eux avait été tué par un autre. Vendredi soir vers 6 heures, deux ouvriers travaillant dans la route, au Vert-Galan, hameau de Wambrechies, ont vu un vieillard qui portait des blessures à la tête.

Ils le transportèrent à la ferme de M. Clarière où on lui prodigua des soins afin de le rappeler à la vie. Malgré tout, après avoir prononcé quelques paroles incohérentes et inintelligibles, il mourut. On crut reconnaître le mot de *Bousbouche*, le malheureux vieillard expira deux heures après.

M. le procureur a été avisé de ce qui s'était passé. On a constaté que le vieillard avait attribué son décès à une congestion produite par le froid quand l'inconnu se trouvait en état d'ivresse. Quant aux blessures de la tête elles proviennent de ses chutes sans doute successives.

Le vieillard n'avait sur lui aucun papier permettant d'établir son identité. D'après ce qu'il a prononcé on suppose qu'il est originaire de Housbouche.

Il paraît âgé de 60 à 70 ans. Taille 1 m. 70, cheveux châtains, front découvert, nez long, bouche moyenne, menton allongé.

Il est vêtu d'une chemise à rayures blanches, d'une autre chemise en flanelle blanche, d'un gilet de laine grise, d'un pantalon de drap bleu, d'un gilet de drap bleu, d'un veston de drap gris, d'un foulard violet à lignes, d'un cache-nez tricoté en laine noire; il a des chaussures de cuir, des bas de laine, et des gants d'une casquette grise avec visière de même couleur.

Ceux qui pourraient fournir des renseignements sur ce pauvre homme, prient de s'adresser à la mairie de Wambrechies.

UN VIEILLARD MORT DE FROID

A WAMBRECHIES

Une grosse émotion régnait hier à Wambrechies et dans les environs. Le bruit courait qu'un vieillard de 80 ans, qui avait été victime d'un crime horrible, avait été retrouvé mort de froid dans un champ.

Un homme aurait été trouvé mort au Vert-Galan, le porteur de la lettre de Wambrechies. Les traces de son passage ont été constatées.

Honnêtement pris, l'affaire est loin d'être simple. On a vu qu'un d'entre eux avait été tué par un autre. Vendredi soir vers 6 heures, deux ouvriers travaillant dans la route, au Vert-Galan, hameau de Wambrechies, ont vu un vieillard qui portait des blessures à la tête.

Ils le transportèrent à la ferme de M. Clarière où on lui prodigua des soins afin de le rappeler à la vie. Malgré tout, après avoir prononcé quelques paroles incohérentes et inintelligibles, il mourut. On crut reconnaître le mot de *Bousbouche*, le malheureux vieillard expira deux heures après.

M. le procureur a été avisé de ce qui s'était passé. On a constaté que le vieillard avait attribué son décès à une congestion produite par le froid quand l'inconnu se trouvait en état d'ivresse. Quant aux blessures de la tête elles proviennent de ses chutes sans doute successives.

Le vieillard n'avait sur lui aucun papier permettant d'établir son identité. D'après ce qu'il a prononcé on suppose qu'il est originaire de Housbouche.

Il paraît âgé de 60 à 70 ans. Taille 1 m. 70, cheveux châtains, front découvert, nez long, bouche moyenne, menton allongé.

Il est vêtu d'une chemise à rayures blanches, d'une autre chemise en flanelle blanche, d'un gilet de laine grise, d'un pantalon de drap bleu, d'un gilet de drap bleu, d'un veston de drap gris, d'un foulard violet à lignes, d'un cache-nez tricoté en laine noire; il a des chaussures de cuir, des bas de laine, et des gants d'une casquette grise avec visière de même couleur.

Ceux qui pourraient fournir des renseignements sur ce pauvre homme, prient de s'adresser à la mairie de Wambrechies.

UN VIEILLARD MORT DE FROID

A WAMBRECHIES

Une grosse émotion régnait hier à Wambrechies et dans les environs. Le bruit courait qu'un vieillard de 80 ans, qui avait été victime d'un crime horrible, avait été retrouvé mort de froid dans un champ.

Un homme aurait été trouvé mort au Vert-Galan, le porteur de la lettre de Wambrechies. Les traces de son passage ont été constatées.

Honnêtement pris, l'affaire est loin d'être simple. On a vu qu'un d'entre eux avait été tué par un autre. Vendredi soir vers 6 heures, deux ouvriers travaillant dans la route, au Vert-Galan, hameau de Wambrechies, ont vu un vieillard qui portait des blessures à la tête.

Ils le transportèrent à la ferme de M. Clarière où on lui prodigua des soins afin de le rappeler à la vie. Malgré tout, après avoir prononcé quelques paroles incohérentes et inintelligibles, il mourut. On crut reconnaître le mot de *Bousbouche*, le malheureux vieillard expira deux heures après.

M. le procureur a été avisé de ce qui s'était passé. On a constaté que le vieillard avait attribué son décès à une congestion produite par le froid quand l'inconnu se trouvait en état d'ivresse. Quant aux blessures de la tête elles proviennent de ses chutes sans doute successives.

Le vieillard n'avait sur lui aucun papier permettant d'établir son identité. D'après ce qu'il a prononcé on suppose qu'il est originaire de Housbouche.

Il paraît âgé de 60 à 70 ans. Taille 1 m. 70, cheveux châtains, front découvert, nez long, bouche moyenne, menton allongé.

Il est vêtu d'une chemise à rayures blanches, d'une autre chemise en flanelle blanche, d'un gilet de laine grise, d'un pantalon de drap bleu, d'un gilet de drap bleu, d'un veston de drap gris, d'un foulard violet à lignes, d'un cache-nez tricoté en laine noire; il a des chaussures de cuir, des bas de laine, et des gants d'une casquette grise avec visière de même couleur.

Ceux qui pourraient fournir des renseignements sur ce pauvre homme, prient de s'adresser à la mairie de Wambrechies.

UN VIEILLARD MORT DE FROID

A WAMBRECHIES

Une grosse émotion régnait hier à Wambrechies et dans les environs. Le bruit courait qu'un vieillard de 80 ans, qui avait été victime d'un crime horrible, avait été retrouvé mort de froid dans un champ.

Un homme aurait été trouvé mort au Vert-Galan, le porteur de la lettre de Wambrechies. Les traces de son passage ont été constatées.

Honnêtement pris, l'affaire est loin d'être simple. On a vu qu'un d'entre eux avait été tué par un autre. Vendredi soir vers 6 heures, deux ouvriers travaillant dans la route, au Vert-Galan, hameau de Wambrechies, ont vu un vieillard qui portait des blessures à la tête.

Ils le transportèrent à la ferme de M. Clarière où on lui prodigua des soins afin de le rappeler à la vie. Malgré tout, après avoir prononcé quelques paroles incohérentes et inintelligibles, il mourut. On crut reconnaître le mot de *Bousbouche*, le malheureux vieillard expira deux heures après.

M. le procureur a été avisé de ce qui s'était passé. On a constaté que le vieillard avait attribué son décès à une congestion produite par le froid quand l'inconnu se trouvait en état d'ivresse. Quant aux blessures de la tête elles proviennent de ses chutes sans doute successives.

Le vieillard n'avait sur lui aucun papier permettant d'établir son identité. D'après ce qu'il a prononcé on suppose qu'il est originaire de Housbouche.

Il paraît âgé de 60 à 70 ans. Taille 1 m. 70, cheveux châtains, front découvert, nez long, bouche moyenne, menton allongé.

Il est vêtu d'une chemise à rayures blanches, d'une autre chemise en flanelle blanche, d'un gilet de laine grise, d'un pantalon de drap bleu, d'un gilet de drap bleu, d'un veston de drap gris, d'un foulard violet à lignes, d'un cache-nez tricoté en laine noire; il a des chaussures de cuir, des bas de laine, et des gants d'une casquette grise avec visière de même couleur.

Ceux qui pourraient fournir des renseignements sur ce pauvre homme, prient de s'adress